



Commune de Thiézac

BUDGET PRIMITIF 2017

NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

1. Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget 2017 a été voté le **06 avril 2017** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il est le résultat de plusieurs réunions de travail regroupant les commissions Finances, Travaux et Environnement.

Le budget principal retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles de l'année 2017.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget 2017 a pour priorités :

- En fonctionnement :
 - Baisse de 5% des postes budgétaires des charges de gestion générale (hors postes incompressibles)

- Contenir la masse salariale
- Soutenir les associations présentes sur le territoire communal
- En investissement :
 - Travaux de la route de Niervèze
 - Continuer l'équipement de l'éclairage public en LED
 - Sécurisation de la bascule, des coffrets EDF et des chéneaux de l'école
 - Aménagement d'un quai de contention
 - Travaux d'accessibilité en régie
 - Développement du Wifi public financé en grande partie par le Conseil Départemental

2. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les prévisions de recettes et de dépenses doivent être équilibrées.

- **Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers, cimetière...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat. La prévision des recettes de fonctionnement s'élève à 657 967,37 € pour 2017.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
013 – Atténuation de charges	0,00 €
70 – Produits des services	51 524,00 €
73 – Impôts et taxes	259 726,00 €
74 – Dotations et participations	267 353,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	64 220,00 €
76 – Produits financiers	20,00 €
042 – Opérations d'ordre	0,00 €
002 – Résultat antérieur	15 124,37€
TOTAUX	657 967,37 €

Chapitre 013 – Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel liés aux arrêts maladie.

Chapitre 70 – Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine scolaire (18 000 €), par le versement par La Poste de l'indemnité forfaitaire allouée aux Agences Postales Communales (13 524 €). D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public payées par EDF et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 – Il concerne principalement la fiscalité locale (236 926 €).

En 2017, les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés :

Taxe d'habitation : 12.05%

Taxe sur le foncier Bâti : 19.28%

Taxe sur le foncier non bâti : 78.10%

D'autres postes importants de la recette sont : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (15 000 €), la taxe additionnelle sur les droits de mutation (5000 €) et l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès au profit de la commune (2 300 €).

Chapitre 74 – Il concerne essentiellement les dotations de l'État. La dotation globale de fonctionnement est en nette diminution : l'effort de contribution au redressement des finances publiques nous prive d'un montant de 6 146 € par rapport à 2016. Le fonds d'amorçage pour la mise en place des rythmes scolaires a été reconduit, ce qui représente une recette de 2 000 €.

Il comprend également les aides versées par l'Etat pour les emplois aidés de la commune (22 200 €).

Chapitre 75 – Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des loyers et des baux (logements communaux, concession du camping, Ferme de Trielle, Gîte de Lafon).

Chapitre 76 – Se trouve les intérêts des parts sociales détenues par la commune au Crédit Agricole.

- **Les dépenses de fonctionnement** comprennent la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les salaires du personnel communal, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations allouées aux organismes publics et les intérêts des emprunts.

La prévision des dépenses de fonctionnement s'élève à 657 967,37 € pour 2017.

Elles se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP 2017
011 – Charges à caractère général	203 467,50 €
012 – Charges de personnel	253 563,00 €
014 – Atténuation de produits	6 500,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	78 251,00 €
66 – Charges financières	18 720,00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements	5 832,00 €
022 – Dépenses imprévues	20 471,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	70 162,87 €
TOTAUX	657 967,37 €

Chapitre 011 – Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, l'éclairage public, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les contrats de maintenance...

Chapitre 012 – Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel : les salaires, les charges, les versements d'allocations d'aide au retour à l'emploi ainsi que les assurances statutaires du personnel et les cotisations au Centre de Gestion de la Fonction Publique et au Centre National de la Fonction Publique. Les charges de personnel représentent 31.58 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Chapitre 014 – Fonds de péréquation des recettes.

Chapitre 65 – Ce chapitre retrace les dépenses afférentes au versement des indemnités des élus (30 500 €), à la participation au service incendie (18 831 €) et aux subventions versées aux associations (6 620 €).

Chapitre 66 – Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunts et ligne de trésorerie)

Chapitre 67 – Ce chapitre comprend une prévision pour d'éventuels titres annulés sur 2016.

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements.

Chapitre 022 – Il s’agit des dépenses imprévues.

Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement. Il s’agit d’une épargne de 70 162,87 € qui a pu être dérogée et qui constitue une source de financement pour la section d’investissement.

3. La section d’investissement

a) Généralités

Le budget d’investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d’informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d’études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d’aménagement) et les subventions d’investissement perçues (Région, Département...) en lien avec les projets d’investissement retenus.

b) Les recettes d’investissement

CHAPITRE	BP 2017
Recettes restant à réaliser	6 276,00 €
13 – Subventions d’investissement	92 365,00 €
16 – Emprunts	175 000,00 €
165 – Caution	1 000,00 €
10 – FCTVA, Taxe d’aménagement	25 000,00 €
1068 – Affectation de la section de fonctionnement	86 184,64 €
040 – Dotations aux amortissements et transfert d’ordre	5 832,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	70 162, 87 €
TOTAUX	461 820,51 €

Les recettes restant à réaliser comprennent le solde du Fonds d’Équipement des Communes et le solde des amendes de police pour la mise en sécurité des abords de l’école et de la mairie.

Chapitre 13 – Ce chapitre retrace les subventions prévues comme suit :

Route de Niervèze :

- Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux : 49 382 €
- Fonds Cantal Solidaire : 39 848 €

Développement du Wifi public :

- Fonds départemental de péréquation postale : 800 €
- Conseil départemental : 2 335 €

Chapitre 16 – Ce chapitre correspond à l’emprunt nécessaire pour équilibrer le budget et financer les travaux de la route de Niervèze.

165 – Cautions reçues dans le cadre de la location des logements communaux.

Chapitre 10 – Est constitué du remboursement du FCTVA à hauteur de 24 000 € et de la taxe d’aménagement 1 000 €.

Chapitre 1068 – L’affectation de la section de fonctionnement s’élève à 86 184,64 €.

Chapitre 040 – Les recettes d’amortissement s’élèvent à 5 832 €.

Chapitre 021 – Il s’agit de l’épargne de 70 162, 87 € ayant pu être dégagée en fonctionnement, constituant une source de financement pour la section d’investissement.

c) Les dépenses d’investissement

CHAPITRE	BP 2017
001 – Solde d’exécution de la section d’investissement	62 055,26 €
Dépenses engagées non mandatées	30 405,38 €
204 – Eclairage public	11 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles sauf opérations	2 900,00 €
23 – Immobilisations en cours sauf opérations	5 400,00 €
Opération 13 – Développement du Wifi public	5 000,00 €
Opération 17 – Bâtiments communaux	3 250,00 €
Opération 23 – Voirie	270 500,00 €
16 – Emprunts	63 510,00 €
165 – Cautions	1 000,00 €
020 – Dépenses imprévues	6 799,87 €
TOTAUX	461 820,51 €

Chapitre 001 – C’est le déficit d’investissement généré en 2016 et qui est reporté sur l’année 2017.

Les dépenses engagées non mandatées en 2016 sont reprises au budget 2017, sans pour autant être revotées. Elles s’élèvent à 30 405,38 €. Elles correspondent à des travaux d’éclairage public, des travaux liés à l’accessibilité, à l’étude du réseau de drainage et la pose des inclinomètres dans le cadre du Plan de Prévention des Risques et aux travaux de construction de la cantine.

Chapitre 204 – Correspond aux travaux d’éclairage public effectués par le Syndicat Départemental d’Electrification du Cantal (SDEC)

Chapitre 21 – Sauf opérations correspond à l’achat d’outillage et de mobilier.

Chapitre 23 – Sauf opérations correspond aux travaux de sécurisation de la bascule et la création d’un quai de contention.

Opération 13 – Développement du Wifi public par la pose d’antennes.

Opération 17 – Rénovation des chenaux du bâtiment mairie/école.

Opération 23 – Travaux de voirie de la route de Niervèze (+étude et maîtrise d’œuvre) ainsi que l’achat de panneaux de signalisation.

Chapitre 16 – Remboursement du capital des emprunts.

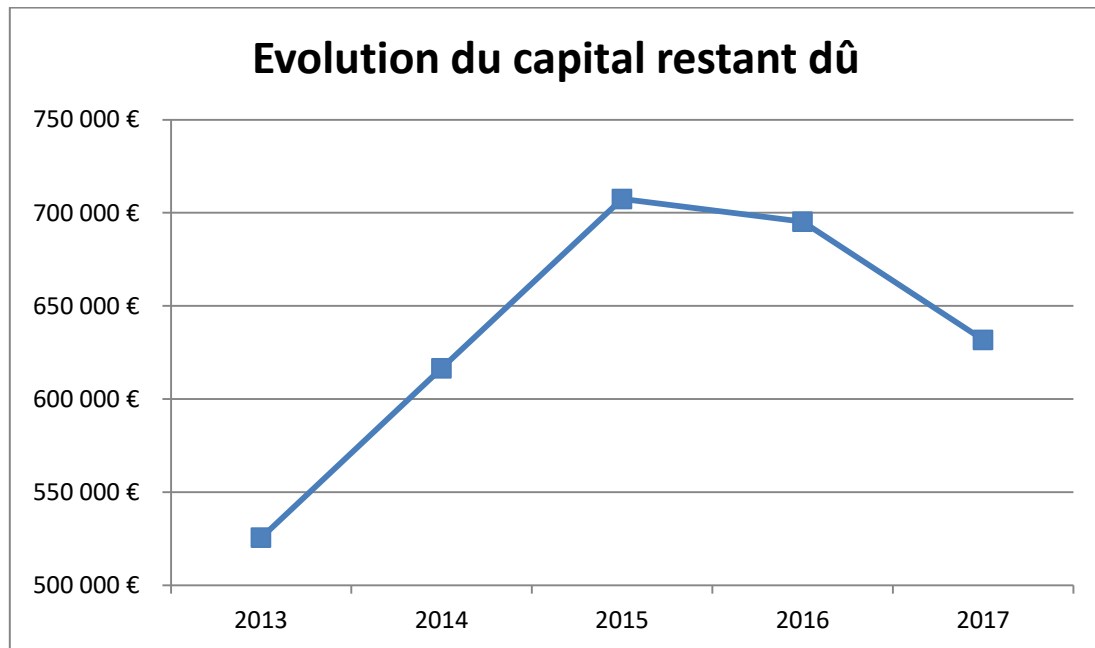
165 – Cautions reversées dans le cadre de la location des logements communaux.

Chapitre 020 – Il s’agit des dépenses imprévues.

4. Etat de la dette

a) Etat de la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élèvera à 631 805,83 €.



5. Annexe

Les comptes administratifs de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents.

Fait à Thiézac, le 18/04/2017.
Le Maire, Jean-Pierre FEL.